



DOSSIER D'INSCRIPTION

aux services périscolaires 2024/2025

Inscription aux services périscolaires

La restauration scolaire (de 11h30 à 13h20) et les temps périscolaires du matin (de 7h30 à 8h20) et du soir (de 16h30 à 18h) sont gérés par le service Vie scolaire de la Ville. Ils fonctionneront dès le premier jour de l'année scolaire, soit le 2 septembre 2024.

Pour inscrire vos enfants, il est nécessaire de bien compléter ce dossier d'inscription prioritairement en ligne via le Portail Familles ou en version papier, à retourner par courrier ou à remettre en mains propres au Guichet Familles avant le vendredi 26 juillet. **Aucun dossier ne sera accepté par mail.**

Tout dossier incomplet ne pourra être traité. **Pour les dossiers arrivés après cette date, l'accès aux services périscolaires ne pourra être garanti pour la semaine de la rentrée.**

GUICHET FAMILLES

10 rue Deshay
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
Tél. 04 72 32 59 59
scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.
Accueil fermé le mardi après-midi.

Le Portail Familles

Le Portail Familles est accessible depuis la page d'accueil du site internet de la Ville : www.saintefoyleslyon.fr
Il vous permet d'accomplir 24h/24 et 7j/7 les démarches en ligne suivantes pour vos enfants :

- inscription aux services périscolaires,
- modification (ajout, annulation) des réservations des services périscolaires,
- suivi et paiement des factures des services périscolaires, des crèches, et de l'accueil de loisirs 3-17 ans du mercredi et des vacances scolaires,
- consultation et modification des informations personnelles de votre compte famille.

DOCUMENT À LIRE :

- ☐ règlement de fonctionnement des services périscolaires

DOCUMENTS DU DOSSIER À COMPLÉTER :

- ☐ fiche famille
- ☐ fiche sanitaire de liaison (une fiche par enfant)
- ☐ fiches d'inscription aux temps périscolaires du matin et du soir et à la restauration scolaire

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER :

- ☐ copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations
- ☐ attestation de quotient familial (CAF ou MSA) pour la détermination des tarifs. Dans le cas contraire, le tarif maximum sera automatiquement appliqué
- ☐ attestation de responsabilité civile (assurance extrascolaire)
- ☐ si nouvelle adhésion au prélèvement automatique, mandat de prélèvement SEPA et RIB
- ☐ si parents séparés ou divorcés : fournir la copie de la décision de justice ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- ☐ si cumul exceptionnel des 3 services périscolaires pour les maternelles : fournir les justificatifs (attestation employeur, etc.)
- ☐ si nécessaire, le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

DOSSIER D'INSCRIPTION

aux services périscolaires 2024-2025

FICHE FAMILLE / Année scolaire 2024-2025

ENFANTS DE LA FAMILLE FRÉQUENTANT LES SERVICES					
	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	École	Niveau
Enfant n°1					
Enfant n°2					
Enfant n°3					
Enfant n°4					

PARENT	PARENT
☐ Mère ☐ Père ☐ Responsable légal	☐ Mère ☐ Père ☐ Responsable légal
Nom : Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance : Adresse : Code postal : Ville : Profession : Nom employeur :	Nom : Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance : Adresse : Code postal : Ville : Profession : Nom employeur :
Coordonnées téléphoniques et électroniques	Coordonnées téléphoniques et électroniques
Domicile : Portable : Professionnel : Email (en majuscules) :	Domicile : Portable : Professionnel : Email (en majuscules) :
Situation familiale	
☐ Union libre ☐ Pacsé(e)s ☐ Marié(e)s ☐ Séparé(e)s ☐ Divorcé(e)s ☐ Veuf(ve) ☐ Célibataire	

PERSONNE(S) AUTORISÉE(S)* À VENIR RÉCUPÉRER VOTRE/VOS ENFANT(S) ET À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE					
âgée(s) de plus de 16 ans, autre(s) que les responsables légaux / Renseigner une personne minimum					
Nom et prénom	Tél. portable	Tél. fixe	Date de naissance	Lien avec votre / vos enfant(s)*	Nom du / des enfant(s) concerné(s)

* Parent, ami, voisin, etc.

Autorisations et déclarations préalables*

* Tous les champs doivent être impérativement renseignés.

-> J'autorise expressément la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon à photographier et à filmer mon (mes) enfant(s) dans le cadre de la vie communale et à utiliser l'image ainsi recueillie par voie de reproduction, représentation pour les besoins de la communication interne et externe de la Ville. Cette autorisation est valable pour toutes communications quels que soient les modes, les formes (photographies, films, vidéos, représentations graphiques, supports électroniques, supports télématiques) et les zones de diffusion, à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Le signataire ne peut prétendre à aucun dédommagement ou rémunération, que ce soit sous la forme d'une somme d'argent ou d'un quelconque avantage.

☐ oui ☐ non

-> J'autorise le personnel assurant l'encadrement de mon (mes) enfant(s) à prendre, le cas échéant, toutes mesures et notamment à faire pratiquer toutes interventions médicales rendues nécessaires par l'état de mon(mes) enfant(s).

-> J'atteste avoir souscrit à une assurance en responsabilité civile couvrant mon (mes) enfant(s) ☐ oui

Je soussigné(e) (Nom, prénom) certifie exacts les renseignements fournis et je m'engage à informer le service Vie scolaire de tout changement portant sur mon dossier d'inscription.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des services périscolaires (téléchargeable sur le site www.saintefoyleslyon.fr ou sur <http://portail-famille.saintefoyleslyon.fr> ou transmis sur demande) et m'engage à en accepter les modalités de fonctionnement.

À , le

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature :

CLAUDE DE CONSENTEMENT

Services périscolaires 2024-2025

Gestion de vos informations personnelles dans le cadre de l'inscription de votre enfant aux services périscolaires

Avant de pouvoir utiliser les données vous concernant, nous vous prions de prendre connaissance de ce qui suit :

1/ Nature des données à caractère personnel (DCP) traitées

Le service Vie scolaire traite les données à caractère personnel suivantes : nom et prénoms des enfants, l'identité et les coordonnées des parents et des personnes autorisées.

Le service Vie scolaire traite uniquement les données à caractère personnel que vous nous transmettez.

2/ Responsable du traitement des DCP

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Madame Véronique SARSELLI, Maire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Pour toute question relative à la protection des données à caractère personnel, veuillez-vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données, par courrier électronique à l'adresse : dpo.saintefoyleslyon@ig-partenaires.fr avec une preuve de votre identité.

3/ Finalités du traitement des DCP

Le service Vie scolaire traite les données à caractère personnel aux seules fins suivantes :

- gestion des inscriptions des enfants aux services périscolaires de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon
- contacts ultérieurs avec les parents.

Les données collectées ne seront utilisées dans aucun autre but.

4/ Destinataire des DCP

Conformément à ce qui précède, et hormis s'il est nécessaire de communiquer des données à caractère personnel à des organisations ou des entités dont l'intervention en tant que tiers prestataires de services pour le compte et sous le contrôle du responsable est requise aux fins précitées (les sous-traitants), le service Vie scolaire ne transmettra pas les données à caractère personnel collectées, ni ne les vendra, les louera ou les échangera avec une quelconque organisation ou entité, à moins que vous n'en ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement.

Par ailleurs, le service Vie scolaire peut transmettre les données à caractère personnel à la demande de toute autorité légalement compétente ou de sa propre initiative s'il estime de bonne foi que la transmission de ces informations est nécessaire pour respecter les lois ou les réglementations, dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou pour défendre et/ou protéger les droits ou les biens du service Vie scolaire et/ou de vous-même.

Les données à caractère personnel collectées ne sont transmises ni à des pays tiers, hors UE ni à des organisations internationales.

5/ Mesures de sécurité

Afin d'empêcher tout accès non autorisé aux données à caractère personnel collectées, le service Vie scolaire a élaboré des procédures en matière de sécurité et d'organisation. Ces procédures concernent à la fois la collecte et la conservation de ces données.

Ces procédures s'appliquent également à tous les sous-traitants auxquels le service Vie scolaire fait appel.

6/ Durée de conservation

Vos données à caractère personnel seront conservées jusqu'à 3 ans après l'arrêt de fréquentation de l'établissement de l'enfant.

Une fois la durée de conservation dépassée, les données à caractère personnel seront effacées, sous réserve de l'application d'obligations ou d'autres lois en vigueur.

7/ Droits d'accès, rectification, droit à l'oubli, portabilité des données, opposition, non-profilage et notification de failles de sécurité

Vous avez le droit de consulter et de faire rectifier les données visées. Vous avez également le droit à l'oubli, à la portabilité des données et à l'opposition, ainsi que le droit de refuser d'être profilé et le droit d'être notifié des failles de sécurité. Pour exercer vos droits relatifs à toutes les autres données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec notre Délégué à la Protection des Données.

8/ Consentement :

La personne concernée déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et autorise le service Vie scolaire à traiter ses données à caractère personnel.

☐ oui* ☐ non*

Par ailleurs vous autorisez le service Vie scolaire à utiliser vos informations personnelles dans le cadre de relations par mail (factures, menus, informations diverses...) en lien avec la structure.

☐ oui* ☐ non*

*Si vous donnez votre consentement (OUI), les informations vous concernant seront conservées dans le dossier d'inscription de l'enfant.

*Si vous refusez de donner votre consentement (NON), nous serons dans l'impossibilité de traiter votre demande d'inscription aux services périscolaires.

À, le

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION aux services périscolaires 2024-2025

FICHE SANITAIRE DE LIAISON / Une fiche par enfant

ENFANT

Nom : Prénom :
☐ Garçon ☐ Fille Date de naissance :

Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, les 11 vaccinations ci-dessous sont obligatoires. Pour les enfants nés avant 2018, seules les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires. Vous devez joindre une copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations.

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)			
Vaccins	Oui	Non	Date des derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
Hépatite B			
Rubéole-oreillons-rougeole			
Coqueluche			
Haemophilus influenzae B			
Pneumocoque			
Méningocoque C			

Renseignements médicaux

Indiquez ci-après les informations que vous jugerez utiles (handicap, trouble du comportement, port d'appareils auditifs, etc.), en précisant les éventuelles précautions à prendre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'enfant doit-il bénéficier d'un P.A.I. ?

☐ oui ☐ non

Un P.A.I. est à établir si votre enfant présente des allergies ou une maladie chronique (asthme, allergie alimentaire, diabète, etc.).

Si oui, était-il déjà établi l'année scolaire 2023/2024 ?

☐ oui ☐ non

Pour établir le P.A.I., il convient de contacter le médecin traitant de votre enfant et le directeur de l'école.

Aucun accueil aux services périscolaires ne sera autorisé si le P.A.I. n'est pas formalisé et transmis au service Vie scolaire.

Je soussigné(e) (Nom, prénom) responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements indiqués sur cette fiche et m'engage à transmettre les modifications portant sur l'évolution de la santé de mon enfant.

À , le

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION

aux services périscolaires 2024-2025

FICHE D'INSCRIPTION / Restauration scolaire

Ces temps d'accueil sont gérés par le service Vie scolaire de la Ville. Ils fonctionneront dès le premier jour de l'année scolaire, soit le **2 septembre 2024**. Pour les maternelles, le cumul de l'ensemble des trois services périscolaires n'est autorisé qu'à titre tout à fait exceptionnel et sur présentation d'un justificatif de votre situation, à joindre au dossier.

	Enfant n°1	Enfant n°2	Enfant n°3	Enfant n°4
Nom				
Prénom				
RESTAURATION SCOLAIRE				
Mode d'inscription	Inscription régulière	Inscription régulière	Inscription régulière	Inscription régulière
	lundi ☐ mardi ☐	lundi ☐ mardi ☐	lundi ☐ mardi ☐	lundi ☐ mardi ☐
	jeudi ☐ vendredi ☐	jeudi ☐ vendredi ☐	jeudi ☐ vendredi ☐	jeudi ☐ vendredi ☐
	repas classique ¹ ☐	repas classique ¹ ☐	repas classique ¹ ☐	repas classique ¹ ☐
	repas sans porc ¹ ☐	repas sans porc ¹ ☐	repas sans porc ¹ ☐	repas sans porc ¹ ☐
	panier repas ² ☐	panier repas ² ☐	panier repas ² ☐	panier repas ² ☐
	À compter du 02/09 ☐	À compter du 02/09 ☐	À compter du 02/09 ☐	À compter du 02/09 ☐
	autre date :	autre date :	autre date :	autre date :
	Inscription occasionnelle³ ☐	Inscription occasionnelle³ ☐	Inscription occasionnelle³ ☐	Inscription occasionnelle³ ☐

¹: toute demande de repas autre que ceux proposés ne sera pas prise en compte.

²: uniquement dans le cadre de PAI alimentaire.

³: les inscriptions occasionnelles ou les modifications sont à effectuer via le Portail Famille ou à adresser par mail ou par écrit au service Vie scolaire, le mardi avant 10h pour les jeudis et vendredis suivants et le jeudi avant 10h pour les lundis et mardis suivants.

GUICHET FAMILLES

10 rue Deshay
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
Tél. 04 72 32 59 59
scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
Fermeture de l'accueil le mardi
après-midi

DOSSIER D'INSCRIPTION

aux services périscolaires 2024-2025

FICHE D'INSCRIPTION / Temps périscolaires

Ces temps d'accueil sont gérés par le service Vie scolaire de la Ville. Ils fonctionneront dès le premier jour de l'année scolaire, soit le 2 septembre 2024. Pour les maternelles, le cumul de l'ensemble des trois services périscolaires n'est autorisé qu'à titre tout à fait exceptionnel et sur présentation d'un justificatif de votre situation, à joindre au dossier.

	Enfant n°1	Enfant n°2	Enfant n°3	Enfant n°4
Nom				
Prénom				
TEMPS PÉRISCOLAIRE DU MATIN				
Mode d'inscription	Inscription régulière lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ À compter du 02/09 ☐ autre date :	Inscription régulière lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ À compter du 02/09 ☐ autre date :	Inscription régulière lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ À compter du 02/09 ☐ autre date :	Inscription régulière lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ À compter du 02/09 ☐ autre date :
	Inscription occasionnelle* ☐	Inscription occasionnelle* ☐	Inscription occasionnelle* ☐	Inscription occasionnelle* ☐
TEMPS PÉRISCOLAIRE DU SOIR				
Mode d'inscription	Inscription régulière lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ À compter du 02/09 ☐ autre date :	Inscription régulière lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ À compter du 02/09 ☐ autre date :	Inscription régulière lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ À compter du 02/09 ☐ autre date :	Inscription régulière lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ À compter du 02/09 ☐ autre date :
	Inscription occasionnelle* ☐	Inscription occasionnelle* ☐	Inscription occasionnelle* ☐	Inscription occasionnelle* ☐
Autorisation de sortie seul (uniquement pour les enfants en élémentaire)	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐

* les inscriptions occasionnelles ou les modifications sont à effectuer via le Portail Famille ou à adresser par mail ou par écrit au service Vie scolaire, le mardi avant 10h pour les jeudis et vendredis suivants et le jeudi avant 10h pour les lundis et mardis suivants.

GRILLE TARIFAIRE

des services périscolaires 2024-2025

Les services de la Ville s'inscrivant dans une démarche de Développement durable, les factures sont adressées au responsable légal par mail. Si toutefois vous souhaitez les recevoir par voie postale, merci d'en informer le service Vie scolaire.

Tranches	Quotient familial	Temps périscolaire du matin		Restauration scolaire*		Temps périscolaire du soir	
		Fidésiens	Non Fidésiens	Fidésiens	Non Fidésiens	Fidésiens	Non Fidésiens
Tranche 1	< 250	0,53€	0,64€	1,59€	1,91€	0,33€	0,39€
Tranche 2	251 à 450	0,65€	0,77€	2,54€	3,05€	0,44€	0,52€
Tranche 3	451 à 600	0,75€	0,90€	3,66€	4,39€	0,54€	0,65€
Tranche 4	601 à 900	0,86€	1,03€	4,39€	5,27€	0,65€	0,77€
Tranche 5	901 à 1100	0,97€	1,16€	4,68€	5,61€	0,75€	0,90€
Tranche 6	1101 à 1500	1,08€	1,29€	5,35€	6,42€	0,86€	1,03€
Tranche 7	1501 à 1900	1,19€	1,42€	5,77€	6,93€	0,97€	1,16€
Tranche 8	> 1900	1,29€	1,55€	5,91€	7,09€	1,08€	1,29€
Projet Accueil Individualisé (PAI)				1,69€			

* Majoration de 0,63 € par repas pour les rajouts hors délai.



GUICHET FAMILLES

10 rue Deshay / 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

Tél. 04 72 32 59 59 / scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Accueil fermé le mardi après-midi



 *Ville de*
Ste Foy-lès-Lyon